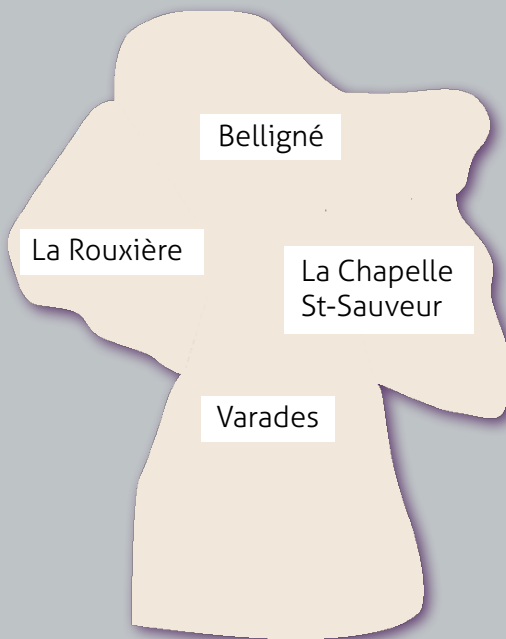


DICRIM

Document d'Information Communal des Risques Majeurs

Quelle conduite tenir face aux différents risques majeurs à Loireauxence ?



Sommaire

Introduction	p.2
Systèmes d'alertes et d'informations	p.3
Risque inondations	p.4
Risque mouvements de terrain	p.6
Risque feux de forêts	p.8
Risque transports de matières dangereuses	p.10
Votre kit d'urgence.....	p.11
Contacts et sources d'informations	p.12

Introduction

« Face aux risques majeurs recensés par les services de l'État sur notre territoire, la mairie de Loireauxence vient de renforcer ses capacités de prévention et de secours de ses administrés. En effet, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été mis à jour dernièrement et ce Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs en est l'outil d'information des habitants. Il est important de rappeler que la sécurité est l'affaire de tous pour limiter les impacts de ces événements exceptionnels. »

Christine BLANCHET, Maire de Loireauxence

QU'EST-CE QU'UN DICRIM ?

Le Document d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un outil d'information des habitants d'un territoire exposé à, au moins, un risque majeur. Il permet de se préparer à bien réagir en cas de crise. C'est un document à conserver pour l'avoir à portée de main en cas de déclenchement d'alerte.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Il s'agit d'un événement d'origine naturelle ou humaine, de faible fréquence mais pouvant être d'une importante gravité.

SYSTÈMES D'ALERTES ET D'INFORMATIONS

FR-ALERT



Déployé sur le territoire national depuis l'été 2022, ce dispositif permet de prévenir en temps réel, toute personne détentrice d'un téléphone portable, de sa présence dans une zone de danger. Il informe sur les comportements à adopter. Il ne nécessite aucune inscription ni installation d'une application.

GÉORISQUES



Le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires a développé, en partenariat avec l'établissement public français pour les applications des sciences de la Terre (BRGM) : le portail Géorisques. Il répertorie l'ensemble des risques naturels et technologiques sur le territoire français. Au-delà des risques majeurs mentionnés dans ce livret, il précise les risques liés au retrait-gonflement des argiles et à la présence de radon, selon l'adresse que vous renseignez.

Plus d'informations : www.georisques.gouv.fr

VIGILANCE MÉTÉO FRANCE



Le site internet vigilance.meteofrance.fr diffuse une carte des situations météorologiques qui peuvent s'avérer dangereuses dans les 24h à venir via trois niveaux : vert (pas de vigilance particulière), jaune (soyez attentif), orange (soyez très vigilant) et rouge (vigilance absolue).

Dès le niveau orange, suivez scrupuleusement les consignes de sécurité. Ces alertes sont relayées dans les médias et supports de communication de la municipalité.

FRANCE BLEU LOIRE OcéAN

En Loire-Atlantique, en situation de crise, écoutez France Bleu Loire Océan sur 101,8 Mhz (secteur de Nantes) qui diffusera les consignes de sécurité à la demande des autorités dans le cadre du partenariat entre le Ministère de l'Intérieur et Radio France.



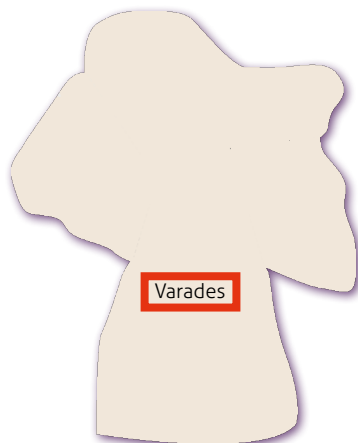
Inondations



La commune déléguée de Varades fait partie des secteurs concernés par le risque d'inondation en tant que commune ligérienne. Des pluies importantes et durables peuvent provoquer une augmentation du débit de la Loire et des cours d'eau avoisinants et une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

ROUTES BARRÉES

Les inondations rendent certaines zones et rues impraticables. Les accès peuvent dès lors être provisoirement interdits. Ces restrictions, matérialisées par des panneaux de fermeture de route et la mise en place éventuelle de déviations, sont à respecter impérativement pour la sécurité de tous.



REPÈRES DE CRUES

Les repères de crues ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation. Il en existe plusieurs à Varades : au niveau du pont de St-Florent-le-Vieil et le long de la voie ferrée (Le Bas Baudoint, Le Bois Vert, Les Prairies).

Retrouvez les historiques de ces repères et leur localisations sur le site internet : www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr



Le réseau Vigicrues du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires avertit les préfetures, mairies mais aussi le grand public des risques dans les prochaines 24 heures.

Vigilance jaune : risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux

Vigilance orange : risque de crue génératrice de débordements importants

Vigilance rouge : risque de crue majeure

Bénéficiez d'avertissements personnalisés : créez votre compte sur la plateforme en ligne www.vigicrues.gouv.fr.

EN CAS DE DÉCLENCHEMENT D'ALERTE

À FAIRE



Restez à l'écoute des consignes des autorités (voir p.3).

Dès le niveau d'alerte orange



Eloignez-vous des cours d'eau, des ponts et rejoignez un point le plus en hauteur.



Munissez-vous de votre kit d'urgence (voir p.11).



Mettez vos biens hors d'eau et installez des dispositifs de protection si possible.



Coupez si possible les alimentations en électricité et en gaz.

Dès le niveau d'alerte rouge



Restez chez vous et n'évacuez que sur ordre des autorités.

À NE PAS FAIRE



Ne vous engagez pas sur une route immergée, même partiellement.



Évitez de pratiquer des activités nautiques.

Dès le niveau d'alerte orange



Évitez de vous déplacer.



Ne descendez pas dans les sous-sols.



Évitez de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours.

Dès le niveau d'alerte rouge



N'utilisez pas votre véhicule.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité.

ET APRÈS ?

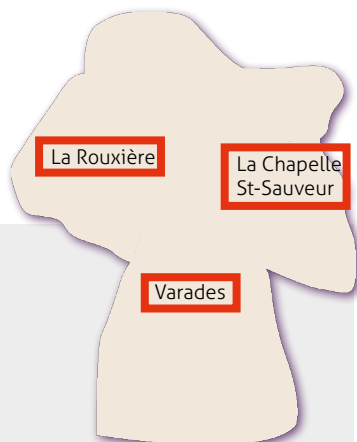
- Effectuez une vérification technique avant de rétablir les réseaux. Assurez-vous que l'eau du robinet soit de nouveau potable.
- Faites l'inventaire des dégâts et déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.

Mouvements de terrain



Le risque de mouvements de terrain est consécutif à un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux du sol ou du sous-sol, naturelle ou d'origine humaine (par l'action de l'eau ou de l'activité humaine). **À Loireauxence, les communes déléguées concernées sont celles de La Rouxière, La Chapelle Saint-Sauveur et Varades.**

Cela peut se traduire par un affaissement ou un effondrement de cavités souterraines naturelles ou artificielles, des glissements de terrain, chutes de blocs rocheux, coulées de boue ... Ce risque peut être accentué en cas de fortes précipitations ou suite à plusieurs périodes successives de gel et de dégel.



CAVITÉS SOUTERRAINES

Toute personne informée de l'existence d'une cavité souterraine ou même d'un indice de cette existence, a l'obligation d'en faire part à la municipalité (cf. article L. 563-6 du code de l'environnement).

La commune pourra alors adopter des mesures pour faire renforcer le plafond des cavités.



EN CAS DE DÉCLENCHEMENT D'ALERTE

À FAIRE



Quittez rapidement les bâtiments. En cas de coulée : fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée.



Restez à l'écoute des consignes des autorités (voir p.3).



Coupez si possible les alimentations en électricité et en gaz.



Munissez-vous de votre kit d'urgence (voir p.11)

À NE PAS FAIRE



Évitez de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours.



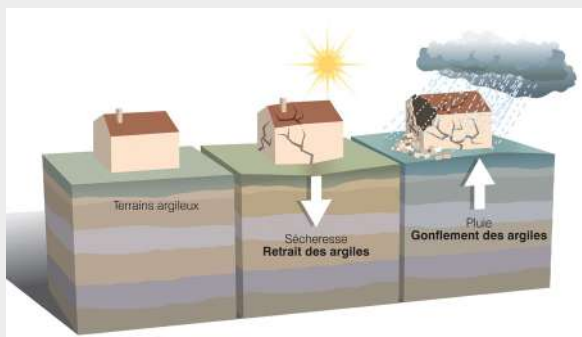
N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité.

ET APRÈS ?

- Ne rétablissez pas les réseaux avant d'avoir fait effectuer une vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet soit bien de nouveau potable.
- Faites l'inventaire des dégâts éventuels et déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.

RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Lorsqu'un sol est argileux, il peut être fortement sensible aux variations de sa teneur en eau, se retractor en période sèche et se gonfler en période humide. Ces variations de volume dans le sol peuvent créer des dégâts sur les fondations et/ou sur les façades des bâtiments.



Feux de forêts

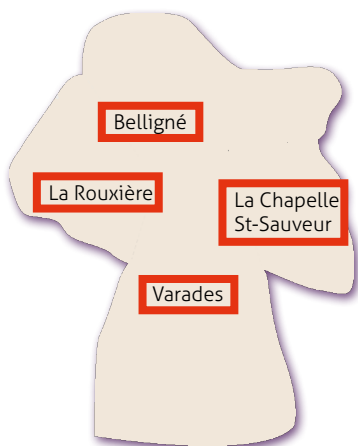


Un incendie de forêt est un feu non maîtrisé qui se propage sur une étendue boisée. D'origine naturelle ou accidentelle, plus rarement intentionnelle, il peut se produire toute l'année mais la période estivale est la plus à risque.

Loireauxence a été identifiée en 2023 par la Préfecture de Loire-Atlantique comme l'une des communes les plus à risques sur le département en matière d'incendies de forêts et de végétation.

LIMITER LES DÉPARTS DE FEUX

- Débroussailliez autour de chez vous avant l'été
- Réalisez vos travaux de bricolage (source d'étincelles) loin des herbes
- Jetez vos mégots dans un cendrier.



SDIS 44



Loireauxence dispose d'un Centre d'Incendie et de Secours situé sur la commune déléguée de Varades (rue Pierre de Coubertin) et composé d'une équipe d'une trentaine de pompiers volontaires.



EN CAS DE DÉCLENCHEMENT D'ALERTE

À FAIRE



Donnez l'alerte : appelez le 112, le 18 ou le 114 (personnes sourdes et malentendantes).



Abritez-vous dans un bâtiment en dur. Ne vous approchez pas du feu.



Restez à l'écoute des consignes des autorités (voir p.3).



Fermez et arrosez les volets, portes et fenêtres. Occultez les aérations et les bas de portes avec des linges mouillés.



Eloignez les combustibles (bouteilles de gaz etc.).



Laissez votre portail ouvert pour faciliter l'accès des pompiers



Munissez-vous si possible de votre kit d'urgence (voir p.11)

À NE PAS FAIRE



Évitez de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours.



Ne prenez pas votre voiture. Si vous êtes dans votre véhicule, ne sortez pas et allez vous garer dans une zone dégagée.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité.

ET APRÈS ?

- Aérez et désinfecter vos pièces.
- Faites l'inventaire des dégâts éventuels et déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.

OBLIGATION DE DÉBROUSSILLER

La sécheresse est un facteur facilitant considérablement les départs de feux. C'est pourquoi le débroussaillage de son jardin ou de son terrain est primordial en prévention afin de limiter les dégâts éventuels et faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers. **Pour les propriétaires situés à l'intérieur d'un espace naturel ou à moins de 200 m, il est obligatoire de :**

- débroussailler sur 50 m les abords de constructions,
- couper les arbres et les branches situés à moins de 3 m des habitations,
- éliminer et évacuer (déchetterie ou broyage) les arbres et plantes mortes ou malades,
- élaguer les arbres,
- supprimer les arbustes placés sous les arbres.

Transports de matières dangereuses



La commune déléguée de Varades fait partie des secteurs principaux concernés par le risque d'accident de transports de matières dangereuses, étant traversée par la D 723 et par la voie ferrée (gare SNCF Varades). Néanmoins, toutes les communes déléguées de Loireauxence peuvent être concernées par ce risque.

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, peut représenter un grave danger pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive. **Les véhicules transportant des matières dangereuses sur les routes sont soumis à des restrictions de circulation strictes (jours et horaires de circulation notamment).**

La nature des produits transportés est identifiée par des codes ou par des pictogrammes visibles sur la citerne du camion ou du wagon dans un losange.

EN CAS DE DÉCLENCHEMENT D'ALERTE

À FAIRE



Confinez-vous.



Restez à l'écoute des consignes des autorités (voir p.3).



Munissez-vous si possible de votre kit d'urgence (voir p.11)



Si vous êtes témoin d'un accident : mettez-vous en sécurité à au moins 100 m, avant d'appeler les secours.

À NE PAS FAIRE



Évitez de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité.



N'allumez pas de flamme à proximité de l'accident.



Votre kit d'urgence

Nous vous recommandons de préparer à l'avance un « kit d'urgence » pour patienter plus sereinement à votre domicile dans l'attente des secours, et/ou utile en cas de départ précipité. Vérifiez son contenu une fois par an. Placez le sac dans un endroit facile d'accès chez vous.



Médicaments
Trousse de 1^{ers}
secours



Double des
clés (maison,
voiture...)



Vêtements
chauds



Lampe de
poche et piles



Nourriture non
périssable



Chargeur de
téléphone
portable



Radio à piles
(et piles de rechange)

Argent liquide



Eau potable
(6L par personne
en bouteilles)

Et aussi : outils de base (couteau multifonctions, ouvre-boîte...), photocopies des documents essentiels (carte d'identité, ordonnances...), jeux pour occuper le temps, lunettes de vue (paire de secours).

Retrouvez l'infographie du kit d'urgence 72h sur www.georisques.gouv.fr

Numéros utiles

SAMU : 15

Pompiers : 18 ou 112*

114 pour les personnes sourdes ou malentendantes

Gendarmerie : 17

Gendarmerie de Varades : 02 40 83 43 01

Police municipale de Loireauxence : 02 40 98 33 03

Mairie annexe de Varades :

02 40 98 33 03 / mairievarades@loireauxence.fr

Mairie annexe de La Chapelle St-Sauveur :

02 40 98 62 57 / mairielachapellesaintsauveur@loireauxence.fr

Mairie annexe de La Rouxière :

02 40 96 95 70 / mairielarouxiere@loireauxence.fr

Mairie annexe de Belligné :

02 40 96 90 08 / mairiebelligne@loireauxence.fr

Ressources en ligne

www.loireauxence.fr

www.georisques.gouv.fr

www.vigicrues.gouv.fr

www.vigilance.meteofrance.fr

Conception : avril 2024 - Service communication de Loireauxence

Impression : PLANCHENAUT - 3700 exemplaires

Direction de la publication : Mme la Maire de Loireauxence Christine Blanchet

Sources d'informations : www.georisques.gouv.fr, www.vigicrues.gouv.fr, www.ecologie.gouv.fr

Visuels : commune de Loireauxence, ADOBE STOCK (FiCo74, vladwel, alekseyvanin, viktorijareut, olkita, anatolir, jambronk, dstarky, blinkblink, Alexandra_K, alexialex, makrush, Graphithèque, sudowoodo, Vector tradition, M.Perfectti, BabyQ, dstarky, rumini, andré, Tatiana, Kavindu) Freepik (macrovector, patchariyavector, juicy_fish)